

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Moreau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6f7fcd50e792341fd188fee3>

Date d'obtention : 2023-11-29 21:42:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Nous devons toujours accueillir avec bienveillance l'auteur du signalement. Nous devons suivre la feuille mémoire afin de bien suivre les étapes. Nous devons rassurer et soutenir les jeunes dans le processus. La grille d'évaluation doit être remplie par l'auteur du signalement et la victime afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Vérifier s'il y a d'autres jeunes impliqués et compléter la grille. Après l'évaluation, si je crois que c'est dans le but d'être malveillant et que c'est de nature criminelle, je contacte le service de police, je confisque son cellulaire et je ne complète pas la grille avec l'investigateur. Si c'est impulsif, je rencontre l'investigateur, je remplis la grille d'évaluation, je confisque le cellulaire (si j'ai des doutes de possession ou diffusion), je contacte la police et je communique avec de tous les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut accueillir les jeunes avec bienveillance et sans jugement. J'ai aussi appris que si c'est le parent d'un élève qui me contacte, que ce n'est pas un cas d'application du protocole sexto car je n'ai pas d'information qui indique que l'élève a des répercussions (sur lui ou au sein du milieu scolaire). Dans ce cas, je dois diriger le parent au service de police et agir en conformité avec les directives de mon école afin d'offrir de l'aide et du soutien à l'élève. Aussi, j'ai appris que si c'est une récidive, je dois tout de même déclencher le protocole et compléter la grille d'évaluation afin de déterminer la nature des images partagés, les élèves impliqués et circonstances qui entourent l'évènement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que ce qui est délicat, à cause de l'urgence et de l'importance, c'est d'agir rapidement pour éviter la diffusion des photos ou des vidéos. Avec les réseaux sociaux, ça peut circuler rapidement. Aussi, je crois que cela peut être plus délicat d'identifier et de parler à tous les jeunes impliqués afin de faire valoir l'importance de rétablir la vie privée de la victime et leur demander de ne pas parler de l'incident.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf